



COMPTE – RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 octobre 2016

Etaient présents : Mmes et MM. Locatelli Yves, Cottin Jean-Claude, Bevand Monique, Berset Patrick, Hugonnet Sylvie, Jantet Robert, Reydellet Brigitte, Bourdillon Béatrice, Bėjannin Daniel, Novakoski Yvan, Clément Edith, Carrico Paulo, Béréziat Myriam, Tissot Sandra, Petit Christelle, Bonaz Anne-Lise, Jacquand Rémi, Issartel Julien.

Absents excusés : M. Patel Pierre.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCHB

M. le Maire rappelle que lors du conseil communautaire du 25 février, le principe de l'acquisition d'un tènement – 178 cours de Verdun – pour l'implantation d'un complexe de loisirs a été validé à l'unanimité. Pour permettre la concrétisation de ce projet il convient de modifier les statuts en ajoutant une ligne au paragraphe « développement touristique » : Création, aménagement et gestion d'équipements de loisirs à rayonnement communautaire. Renseignements pris auprès du Président de la CCHB, il a été précisé que la CCHB met le tènement à disposition par une convention d'une durée de 99 ans et l'investisseur supporte en totalité les frais de démolition et de construction.

Après avoir délibéré, le conseil se prononce, à l'unanimité, favorable à la modification des statuts de la CCHB.

FRAIS SCOLAIRES 2015/2016 présenté par M. Berset

Bilan des frais scolaires 2015/2016 pour l'école maternelle :

- Fournitures scolaires, administratives et petit équipement : 3 841.09 €
- Entretien et maintenance des bâtiments et du matériel : 4 458.63 €
- Chauffage, électricité : 11 830.70 €
- Produits d'entretien et produits pharmaceutiques : 586.68 €
- Téléphone et Internet : 924.08 €
- Sorties, spectacles : 1 279.17 €
- Frais de personnel : 68 138.65 €

Ce qui représente 1 718.09 € par élève (1718.79 € en 2014/2015)

Bilan des frais scolaires 2015/2016 pour l'école élémentaire :

- Fournitures scolaires, administratives et petit équipement : 3 634.74 €
- Entretien et maintenance des bâtiments et du matériel : 5 246.88 €
- Chauffage, électricité : 7 122.60 €
- Produits d'entretien et produits pharmaceutiques : 1 086.02 €
- Téléphone et Internet : 760.48 €
- Sorties, spectacles : 3 128.92 €
- Frais de personnel : 18 124.37 €

Ce qui représente 379.65 € par élève (364.68 € en 2014/2015).

TARIFS POUR L'ACCUEIL LOISIRS présenté par Patrick Berset

Le conseil fixe la participation des familles pour l'accueil loisirs à compter du 1^{er} octobre 2016 comme suit :

Petites vacances :

Forfait semaine	Enfants de Martignat			
	QF inférieur ou égal à 735	QF supérieur à 735	QF inférieur ou égal à 735	QF supérieur à 735
1 ^{er} enfant	50 (10€ par jour)	55 (11€ par jour)	70 (14€ par jour)	75 (15€ par jour)
2 ^{ème} enfant	45 (9€ par jour)	50 (10€ par jour)	65 (13€ par jour)	70 (14€ par jour)

Grandes vacances :

Nbre semaines	QF inférieur ou égal à 735			QF supérieur à 735		
	1	2	3	1	2	3
1 ^{er} enfant	50€	90€	120€	55€	100€	135€
2 ^{ème} enfant	45€	80€	90€	50€	90€	115€
3 ^{ème} enfant	40€	70€	75€	45€	80€	90€

Enfants extérieurs à Martignat						
1 ^{er} enfant	70€	130€	180€	75€	140€	195€
2 ^{ème} enfant	65€	120€	150€	70€	130€	165€
3 ^{ème} enfant	60€	110€	135€	65€	120€	150€

Il précise que les enfants des communes extérieures seront accueillis seulement s'il reste des places disponibles sans création de poste complémentaire d'encadrant.

NOUVEAU CYCLE PISCINE A L'ECOLE ELEMENTAIRE

Patrick Berset explique que les enseignants de l'école élémentaire ont décidé de ne pas reconduire les sorties ski car l'enneigement est souvent insuffisant et le temps de transport est relativement long par rapport au temps de ski. Les frais de transport étaient pris en charge par la Sou des écoles.

Ils ont trouvé un créneau pour bénéficier d'un cycle de séances piscine. Il est demandé si la commune prend en charge une partie des frais ou si tout est laissé à la charge du Sou des écoles. Suite à un échange de points de vue, à l'unanimité les conseillers sont favorables à une participation financière de la commune. La question est posée sur la part de participation : les entrées qui représenteraient environ 1/3 des frais ou plus. A la majorité il est décidé de prendre régler des factures correspondant à la moitié de la totalité des frais engagés.

ASTREINTES HIVERNALES

La période des astreintes hivernales est fixée du vendredi 11 novembre 2016 au vendredi 10 mars 2017. Le montant des indemnités est inchangé par rapport à l'hiver 2015/2016 : 159.20 € la semaine pour le chef d'astreinte et 116.20 € pour la « doublure ».

EXONERATION DE LA TEOM

M. le Maire rappelle les exonérations 2016 : SARL Franalain, Ent. Servignat, SCI d'Evron et Sigaud Anne (Atelier route de Groissiat). Ces bâtiments ne produisant pas de déchets, l'exonération de taxe d'enlèvement des ordures ménagères est reconduite pour l'exercice 2017.

DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNTS DEPOSEE PAR DYNACITE

Un nouveau plan de financement a été communiqué par Dynacité pour 4 logements impasse des Mésanges. Le montant global du projet s'élève à 733 600 €. Pour ce financement Dynacité réalise des prêts pour la somme de 567 500 €. Ces prêts, d'une durée de 40 et 50 ans, sont indexés sur le taux du livret A. Le conseil accepte que la commune garantisse ces prêts à hauteur de 80% soit 454 000 €.

POINT SUR LES TRAVAUX présenté par Jean-Claude Cottin

- Plateau sportif : les services techniques vont procéder à la pose du portail dès qu'il sera livré, ainsi qu'à l'aménagement d'un passage piétonnier et pour personnes à mobilité réduite vers ce portail.
- Place de la mairie : le marquage au sol et la signalisation horizontale seront réalisées prochainement. Il faut attendre environ 3 semaines après l'enrobé. L'abribus sera installé ensuite ainsi que la boîte à lettres.
- Horloges astronomiques : M. Cottin doit rencontrer une personne du SIEA, le 14 octobre, pour faire le point sur ce qui est fait.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme Bevand présente des besoins d'ouverture de nouveaux crédits :
 - Budget principal : pour le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal : recettes et dépenses : plus 20 100 €.
 - Budget assainissement : opérations d'ordre : recettes et dépenses : plus 1021.92 €
 - Budget eau : opérations d'ordre : recettes et dépenses : plus 0.20 €
- M. le Maire fait un point sur le fonctionnement du centre de secours :
 - les manœuvres ont repris
 - il y a 2 nouveaux candidats (dont un est déjà formé)
 - la commune a commandé un nouveau défibrillateur.
- M. Robert Jantet informe que la commune a 4 lots de bois en vente à Nantua le mardi 4 octobre pour un volume d'environ 2200 m³. La conjoncture est-elle meilleure qu'en 2015 ?

La séance est levée à 20 h 40.

Les délibérations afférentes à cette réunion peuvent être consultées en mairie pendant les heures de permanence.

Martignat le 6 octobre 2016

Yves Locatelli, Maire